

déclarations, je n'ai pas pu m'empêcher de lui laisser savoir que non seulement nous au Parlement n'aimons pas ça, mais que des milliers de personnes dans le pays considéraient que leurs intérêts n'étaient pas convenablement défendus à la Chambre.

L'hon. M. Greene: L'honorable député permettrait-il une question? Je veux simplement m'assurer que le compte rendu sera exact comme l'honorable député qui a une bonne renommée voudra qu'il soit. L'honorable député affirme-t-il que ce n'est pas la Commission canadienne du blé qui a vendu du blé à la Chine pendant son mandat, mais qu'il a fait la vente lui-même?

L'hon. M. Hamilton: Je dirai au ministre de l'Agriculture (M. Greene) qu'en ma qualité de prédécesseur au poste qu'il occupe je ne puis que l'appuyer dans tout ce qu'il fait de bien. Je veux le remercier de s'être porté à la défense des cultivateurs durant son voyage dans l'Ouest. Mais de grâce, ne vous laissez pas embarquer dans une affaire dont vous ignorez tout.

L'hon. M. Greene: J'en conclus que l'honorable député ne veut pas répondre à ma question et j'espère que le compte rendu l'indiquera.

• (4.30 p.m.)

M. Schreyer: Monsieur le président, cela m'étonnerait que la dispute entre les porteparole du parti libéral et du parti conservateur dure longtemps. Elle dure depuis deux ans, mais malheureusement elle n'a rien clarifié. Toutefois, j'espère que des discussions telles que celle-ci amèneront une révision de la loi en vue de définir à nouveau le rapport entre la Commission du blé et le gouvernement.

D'après une lecture rapide de la loi, je crois comprendre que la Commission du blé est une société de la couronne, autonome quant à son fonctionnement au jour le jour, mais assujettie à une mesure de direction de la part du gouvernement en matière de politique. Je pense que le rapport entre la Commission et le gouvernement devrait être défini à nouveau parce que le public s'en fait une idée fautive. Cela n'est pas surprenant étant donné les malentendus évidents entre les membres du comité.

Les idées et les interprétations erronées sont si profondément ancrées que certains, surtout les citoyens, en entendant parler de versement intérimaire ou final aux producteurs de blé, s'imaginent qu'il s'agit de sub-

sidés du gouvernement. Pourquoi ces malentendus? Ce doit être à cause des déclarations ambiguës provenant du bureau du ministre. Les journaux s'en emparent et en font de gros titres qui parlent d'un paiement final sortant du Trésor de l'État. Si le ministre veut, comme je le pense, tirer au clair les rapports véritables entre la Commission et le gouvernement, je lui souhaite tout le succès possible.

La Commission du blé a pour principale fonction de vendre le blé et les autres céréales. Où le cabinet et le gouvernement entrent-ils en jeu? Je trouve que la Commission a le droit de recevoir de l'aide à l'égard des crédits à long terme et autres questions semblables.

Je dois convenir avec le préopinant que jusqu'en 1960 environ, le gouvernement canadien n'était pas disposé à appuyer la Commission canadienne du blé suffisamment pour que cette dernière offre du crédit à long terme à ses clients éventuels. C'est pourquoi la Commission avait tant de difficultés à faire son travail. Pour être juste et rendre à chacun son dû, je dois reconnaître candidement que le nouvel état de choses est attribuable au ministre de l'Agriculture du gouvernement conservateur et à ses collègues, qui ont adopté comme ligne de conduite de fournir du crédit à long terme à des clients importants comme la Chine.

Par contre, après cet éloge de l'ancien ministre, je dois signaler qu'on a presque délibérément donné à entendre aux producteurs de céréales de l'Ouest que la vente à la Chine était entièrement l'œuvre du gouvernement conservateur, notamment du ministre de l'Agriculture. De fait, nombre de gens le croient encore et j'estime qu'il est très généreux de la part du ministre actuel de ne pas rechercher le mérite de fortes ventes. Il ne devrait pas en être autrement. Toutefois, il devrait être franc et reconnaître qu'avant 1960, la Commission ne recevait pas, des autorités politiques supérieures, l'appui dont elle avait besoin pour conclure des ventes.

Le ministre le sait bien, s'il y a du mécontentement chez les cultivateurs de l'Ouest, c'est qu'avant les élections de 1962 ses collègues avaient affirmé que, dans le programme libéral, un prix de \$2 le boisseau de blé était assuré. Le premier ministre lui-même, me dit-on, l'avait promis. Pour ma part, je sais qu'une personne nommée depuis à l'autre endroit l'a maintes fois déclaré. Mais, quand l'occasion s'est présentée, le gouvernement n'a pas tenu sa promesse et, plus tard, le prix a baissé.

Pour comble, un chef provincial du parti libéral présente une résolution à l'Assemblée

[L'hon. M. Hamilton.]